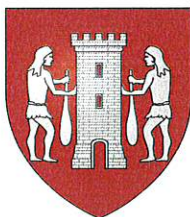


COMMUNE DE CUCURON



AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Par arrêté n°2022-156 du 19 décembre 2022, Monsieur le Maire a engagé la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) en vue de mettre en cohérence le document, et plus particulièrement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), avec l'évolution du programme d'équipements publics sur le site du parking de l'Etang.

Par délibération n° 27/2023 du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a fixé les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'urbanisme.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera tenu à disposition du public pendant un mois en Mairie de Cucuron :

Du 19 avril 2023 au 19 mai 2023 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://cucuron.fr>

Un registre à feuillets non mobiles et côtés sera mis à disposition du public pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier en vue de recueillir les avis, remarques et suggestions du public.

Le public pourra également adresser ses avis, remarques et suggestions par voie numérique à l'adresse suivante : mairie.concertation@gmail.com

A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Maire